

# GERMBAC



**DÉTERGENT** à fonctions **BACTÉRICIDE, FONGICIDE**  
**et VIRUCIDE** à **LARGE SPECTRE**  
 pour le **DOMAINE** de **L'ELEVAGE** et **L'AGRICULTURE**

- Très large spectre d'activité désinfectant
- Sans soude ni potasse
- DÉTERGENT + 2 BIOCIDES : Sels d'ammoniums quaternaires + glutaraldehyde
- Utilisable en agriculture biologique conformément aux règlements (CE) n° 834/2007 ET 889/2008.
- Non inflammable
- Homologation A.M.M N° 2070252

## CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ÉTAT PHYSIQUE	Limpide liquide
MASSE VOLUMIQUE (20°C)	1018 g/l +/- 20 g/l
RÉACTION CHIMIQUE	Acide faible
pH pur	3.8 environ à 20°C
pH en solution à 5 %	3.6 environ à 20°C
COULEUR	Incolore
TENSION SUPERFICIELLE à 1 % (20°C.)	31 Dyne/cm

## PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Préparation concentrée miscible dans l'eau.

Par la basse tension superficielle de ses solutions au contact des surfaces exerce un effet nettoyant et désinfectant simultanés sur les bio-films microbiens.

**DÉTERGENT, BACTÉRICIDE, FONGICIDE, VIRUCIDE** homologué pour les surfaces, matériels et locaux :

Elevages concernés :	Bovins	Porcins	Ovins	Lapins	Volailles	Gibiers	Chevaux	Chiens, etc...
----------------------	--------	---------	-------	--------	-----------	---------	---------	----------------

**Locaux d'élevage ou de transit d'animaux d'élevage :**

Cliniques vétérinaires	Centres de soins animaliers	Centre de toilettage petits animaux	Chenils, fourrières, animaleries	Cirques, ménageries
Zoos, haras	Centres d'insémination	Centre d'équarrissage	Marchés au cadran, foirails	Locaux de quarantaine, d'isolement ou de vente

matériel d'élevage	logements d'animaux domestiques	matériel de transport d'animaux domestiques.	parc d'attentes, abattoirs, bétailières
cages, chenils, box	paillasse et cages des vétérinaires	sols et murs de bâtiments d'élevage	pédiluves, rotoluves
maternité, locaux des naissances jeunes animaux	compartiments, logettes, stalles pour animaux		

## NORMES DE DÉSINFECTION

NORMES	EFFICACITÉ BACTÉRICIDE	TEMPS DE CONTACT
<b>NFT 72301</b> Pseudomonas aeruginosa CIP A 22 Escherichia coli CIP 54.127 Staphylococcus aureus CIP 53.154 Enterococcus hirae CIP 58.55	En présence d'eau dure : <b>0,5 %</b> en v/v	5 minutes
<b>NF EN 1276</b> Pseudomonas aeruginosa CIP A 22 Staphylococcus aureus CIP 53.154 Enterococcus hirae CIP 58.55 Escherichia coli CIP 54.127 Salmonella typhimurium Proteus mirabilis	En présence de substances organiques interférentes (albumine) condition de saleté: <b>5 %</b> en v/v	15 minutes

NORMES	EFFICACITÉ FONGICIDE	TEMPS DE CONTACT
<b>NFT 72301</b> Aspergillus versicolor IP 1187.79 Cladosporioides IP 1232.80	<b>0,1 %</b> en v/v	15 minutes
<b>NFT 72201</b> Absidia corymbifera LCP 1942	<b>2 %</b> en v/v	15 minutes
<b>NF EN 1650</b> Aspergillus niger Candida albicans	En présence de substances organiques interférentes (albumine) condition de saleté: <b>5 %</b> en v/v	15 minutes

NORMES	EFFICACITÉ VIRUCIDE	TEMPS DE CONTACT
<b>NFT 72180</b> Virus test : maladie de Talfan, hépatite canine contagieuse	<b>2 %</b> en v/v	30 minutes
Testé contre les virus suivants : Food and mouth disease virus : Aphto A <sub>10</sub> (Picorna virus) Fièvre porcine classique (Toga virus) Virus de la maladie d'Aujeszky Herpes virus suis (Alpha herpes)	En condition de saleté <b>2 %</b> en v/v	30 secondes



Conforme pour  
**PRODUCTION BIOLOGIQUE**

**Spécial hygiène et confort**  
domaine de l'élevage



## MODES ET DOSES D'EMPLOI

- 1) Enlever les animaux
- 2) Débarrasser les surfaces, locaux des déchets d'aliments ou restes d'aliments, souillures provenant des animaux
- 3) Applications : S'utilise dilué dans l'eau froide ou chaude (jusqu'à 80°C.) pour les usages et doses d'utilisation suivantes :

USAGES	TRAITEMENTS BACTERICIDE Dose d'utilisation	TRAITEMENTS FONGICIDE Dose d'utilisation	TRAITEMENTS VIRUCIDE Dose d'utilisation
Logements d'animaux domestiques	0,5 %	2 %	2 %
Matériel d'élevage	0,5 %	2 %	2 %
Matériel de transport d'animaux domestiques	0,5 %	2 %	2 %

\* Mode d'application :

**Application par pulvérisation, trempage, brossage, lavage, nettoyeur haute pression :**

Laisser au contact des surfaces de 10 à 30 minutes en fonction des traitements requis des locaux ou selon les surfaces, ne pas rincer afin bénéficier d'une rémanence des fonctions biocides. Laisser sécher avant de remettre les animaux.

Si nécessité de rinçage, notamment dans le cas de surfaces pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires, mangeoires, buvettes, etc..., effectuer un rinçage complet à l'eau potable.

**NOTA IMPORTANT :** Présence des animaux à proximité : Seule la pulvérisation basse pression sur les parois en évitant les animaux est applicable.

## PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation de nettoyage et de désinfection à base d'une association d'agents de surfaces non ioniques de sels d'ammoniums quaternaires, d'aldéhyde et de fonctions émulsionnantes et anticalcaires.

Produits biocides utilisés pour la désinfection pour les bâtiments et les installations de la production végétale biologique, y compris le stockage dans une exploitation agricole, visés au titre II, chapitre 3, point 3.3 (JORF du 15 janvier 2010) - règlements (CE) n° 834/2007 ET 889/2008.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.



Désignation intrant AGRI 4555 A.M.M N° 2070252 délivré par le Ministère de l'AGRICULTURE (direction générale de l'alimentation, Sous-direction de la qualité et de la production des végétaux, bureau de la réglementation de la mise sur le marché des intrants)

## RECOMMANDATIONS



### DANGER

Contient du GLUTARAL et du CHLORURE DE DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

**H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.**

**H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.**

**H317 Peut provoquer une allergie cutanée.**

**H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.**

**H335 Peut irriter les voies respiratoires.**

**H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.**

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/... P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans les déchets industriels spéciaux.

L'étiquetage de sécurité ci-dessus disparaît totalement lorsque ce produit est dilué à une concentration inférieure à 5 % dans l'eau

## Utilisations réservées aux professionnels

Contient

- moins de 5% de : agents de surface non ioniques
- moins de 5% de : EDTA et sels
- désinfectants

Usages biocides TP 02 / 03

GLUTARAL cas 111-30-8 100 g/kg  
CHLORURE DE DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM cas 7173-51-5 90 g/kg

« Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit ». **Élimination du produit et de l'emballage :** pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit bien veiller à rincer ou égoutter parfaitement le bidon afin d'utiliser tout le produit et l'éventuelle eau de rinçage dans le cas de produit miscible à l'eau.

L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action est stoppée par un rinçage complet et contrôlé à l'eau des surfaces entrées en contact. La durée d'action est de plusieurs heures dans le cas où il n'y a pas rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées.

Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau lorsqu'un nettoyage est imposé après contact avec le produit. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation, si nécessaire prévoir un rinçage des surfaces à l'eau ou à l'aide d'un détergent approprié.

Conserver hors de la portée des enfants. En cas d'ingestion accidentelle, ne pas provoquer de vomissements, boire de grandes quantités d'eau et appeler le médecin. Ne pas mélanger avec d'autres produits tels que savons et substances de caractères anioniques.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.



Angèle des raves Simonin et Claude  
B.P. 1769 - 98845 NOUVEA  
Tél / Fax : 24 26 75  
E-mail : t-pac@t-pac.nc  
NOUVELLE CALÉDONIE

**MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS - DE MAINTENANCE ET D'HYGIENE  
SOLUTIONS ANTI-POLLUTION MARITIME ET TERRESTRE**